



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 05/06/25

ID : 065-216502260-20250602-D2025017-DE



Séance du 2 juin 2025 à 18h30

2025/017

Présents : Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Philippe SOULÉ-PÉRÉ (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS (procuration à Michel DUHAMEL), Ingrid BOUTARFA, Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER, Caroline ÉCORCHON.

Élue secrétaire de séance : Diane de Luycker

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 28 mai 2025

**VALIDATION DU MARCHÉ
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE PIERRE COMET
LOT COUVERTURE BAC ACIER**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a entamé en 2024 la rénovation énergétique de la salle Pierre Comet et s'est fait accompagner par le bureau d'études SETES.

Ce projet concerne, entre autres, l'isolation du bâtiment, le changement des menuiseries, le remplacement de l'éclairage, l'installation d'un nouveau système de production d'eau chaude sanitaire, le raccordement du chauffage au réseau de géothermie existant et la rénovation de la toiture du bâtiment.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en 2024 et que lors de la séance du 7 octobre 2024, les lots n°1, 3, 4 et 5 ont été validés (délibération n°051).

Le lot n°2 « couverture bac acier » a en revanche été déclaré infructueux car la commune était dans l'attente des prescriptions techniques de l'Architecte des Bâtiments de France.

La consultation a donc été relancée en 2025 pour recruter une entreprise pour le lot « couverture bac acier ».

Cinq entreprises ont présenté une offre :

- Bourdet Charpente : 144 617,00 € HT
- Cazalas Charpente : 160 275,00 € HT
- EPCC : 167 293,21 € HT
- Troyano Charpente : 170 541,56 € HT
- Danicy : 231 004,01 € HT

Après ouverture des offres, puis analyse par le bureau d'études SETES, il est proposé de retenir l'entreprise Bourdet Charpente pour un montant de 144 617,00 €.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du marché.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,
Diane de LUYCKER

Le Maire,
Gisèle VINCENT

